

Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation de la société STOGAZ à Mâcon

12 janvier 2011 à 14 h 30

Préfecture de Mâcon

Présents :

M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet, directeur de cabinet, préfecture de Saône et Loire
M. Jean Yves LEDEME et Mme Martine NICOLAS, bureau défense et sécurité civile, Préfecture de Saône et Loire
MM. Christian RACCA et Frédéric ROCHE, mairie de Mâcon
MM. Nicolas GUERIN et Olivier TIEDREZ, Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL)
M. Pierre LACHAMP, Comité Départemental de Protection de la Nature (CDPN)
Mme Pascale BOUIMA et M. Yves ANDRIEU, Direction Départementale des Territoires (DDT)
M. Bernard BOISSEAU, Service Départemental d'Incendie et de Secours de Mâcon (SDIS)
MM. Victor MATOS, Gilles FELIX, Julien DELABROSSE et Vincent BAUDRILLARD, société STOGAZ
Rédaction compte rendu : Mme Catherine SAUT, ACERIB

1/ Ouverture de la séance par M. le Président

Monsieur le directeur de Cabinet ouvre la séance. Il rappelle que le dernier CLIC s'est tenu en 2009.

Il précise qu'à l'issue de cette réunion sera lancée la procédure d'élaboration du PPRT¹, pour une durée de 18 mois à compter de sa prescription par le Préfet. Le PPRT devra donc être approuvé en 2012.

¹ Plan de Prévention des Risques Technologiques

2/ Présentation du rapport d'activité par l'exploitant

M. DELABROSSE présente ce point. Une photo aérienne permet de situer les 2 réservoirs démantelés.

Le centre de Mâcon a été créé en 1954, il emploie 16 personnes (16 CDI + 0.5 poste en CDD). Ses activités sont :

- Stockage de propane et de butane en réservoirs cylindriques horizontaux aériens (3 réservoirs de 150 m³ pour le propane) et sous talus (1 réservoir de 400 m³ pour le butane) ;
- Approvisionnement par fer et camions gros porteurs ;
- Chargement de camions vrac pour la clientèle GPL ;
- Emplissage de bouteilles de GPL pour la distribution «conditionné» ;

Le site, localisé au sud de Mâcon, s'étend sur 4,5 hectares dont 3000 m² de bâtiments. Environ 424 k€ ont été investis en 2009 et 341 k€ en 2010.

2.1/ Activité 2010

20 805 t (- 5% par rapport à 2009) dont :

Vrac :

- ≈ 6468 tonnes (-10%)
- ≈ 950 camions chargés (-12 %)
- ≈ 382 camions dépotés (+37%)
- ≈ 332 wagons dépotés (-25%)
- ≈ 0 tonnes de GPLC
- ≈ 0 tonnes de butane

Moyenne de camions/jour chargés : 3 à 5

Conditionné :

- butane 8545 tonnes (-7%)
- propane 5793 tonnes (+1%)
- 1 113 561 bouteilles emplies (-2%)
- ≈ 1198 camions chargés

Ré éprouve : • 43 590 bouteilles éprouvées (-6%)

La baisse d'activité est essentiellement liée aux périodes de grève, les produits provenant de Lavera et de Feysin.

2.2/ Actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût

Période	Description	Montant
2011	Requalification du Réservoir Sous Talus ²	95 k€
2010	Mise en peinture des 3 réservoirs aériens (protection contre la corrosion)	35 k€
2010	Asservissement de l'arrosage des carrousels à la détection feu ³	5 k€
Juin 2009	Requalification des réservoirs aériens : mise en place de clapets de fond internes ⁴ + jaugeurs radars et sondes NH double-têtes ⁵	141 k€
2008 à 2009	Amélioration poste de chargement ⁶	147k€
2008 à 2009	DCI camions-citernes ⁷	130 k€
2008	Amélioration jaugeage et détection NH sur RST	37 k€
2008	Démantèlement R4 / R5	17 k€
2006 à 2007	Amélioration suivi canalisation	40 k€
2005	Amélioration outil emplissage	250 k€
2003 à 2007	Autres amélioration	207 k€
2003	Amélioration système Sécurité STOGAZ	65 k€
2002 à 2004	Amélioration supervision sécurité	146 k€
2000 à 2001	Amélioration déchargement wagons	135 k€
1998 à 2006	Renforcement DCI wagons	140 k€
1998	Mise sous talus du réservoir de butane	1 060 k€

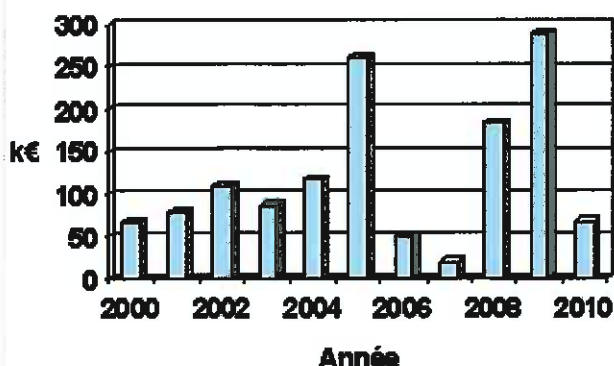
DCI camions-citernes : Défense Contre l'Incendie par un système d'arrosage fixe

2.3/ Bilan du Système de Gestion de Sécurité (SGS)

Le SGS réglementaire fait partie intégrante du système intégré de management « Hygiène - Sécurité - Environnement ». Pour mémoire, ce système s'appuie sur 10 activités :

- Politique et engagement de la Direction
- Administration du programme
- Identification des dangers et évaluation des risques
- Intégrité des équipements
- Gestion des compétences
- Maîtrise opérationnelle
- Achat de biens et services
- Protection de la santé
- Gestion des situations d'urgence
- Enquêtes Anomalies/Incidents/Accidents
- Contrôle et Analyse du système

Travaux réalisés et coûts associés



² A cette occasion, les vannes et clapets hydrauliques sont tous remplacés.

³ L'arrosage ne sera plus déclenché manuellement.

⁴ Permet d'isoler depuis l'intérieur

⁵ Déclenchement à 90 % - mise en sécurité du réservoir (possibilité de le vider mais pas de le remplir), et 95 % - mise en sécurité du site (arrosage, sirène)

⁶ Passage de 2 à 1 poste de déchargement, entièrement automatisé qui permet un meilleur contrôle des camions et de la qualification des chauffeurs

⁷ DCI camions-citernes : Défense Contre l'Incendie par un système d'arrosage fixe

Un audit interne est réalisé chaque année, et tous les 3 ans par la société qui a mis en place le SGS. Les performances HSE – ISSRS :

Le dernier audit par la société DNV a été effectué en novembre 2009, le niveau obtenu est de 3 sur 4 avec une moyenne générale de 83,8 % sur les 13 éléments.

- Encouragements pour poursuivre les travaux en cours sur les éléments 9 « Gestion des modifications » et 12 « Achats de biens et de service »
- 28 points d'amélioration ont été identifiés dont 26 retenus dans le plan d'action annuel.

Les objectifs Hygiène Sécurité Environnement (HSE) - Indicateurs et objectifs 2009 :

- 10 indicateurs ISSRS : 8 indicateurs avec objectif à 90% et 2 avec objectif à 100%. Moyenne annuelle visée : 90% > Tous atteints sauf accueil des nouveaux arrivants à 75% (le site fait très peu appel à du personnel intérimaire ou en CDD – 1 intérimaire en 2009, formé par une personne du site dont l'aptitude n'était pas validée par le SGS)
- EIPS (éléments importants pour la sécurité) : 2 indicateurs avec objectif à 97,0% (taux de contrôles réalisés) pour l'un et 98,5% pour l'autre (taux de conformité)
- Plan de formation : 1 indicateur avec objectif à 90% > 89%
- Programme d'amélioration de la sécurité : 1 indicateur avec objectif à 90% > 81 % (21 actions sur 26)

2.4/ Bilan sécurité 2010

Bilan de l'activité de contrôle et d'entretien des Éléments Importants Pour la Sécurité (EIPS) :

- Nombre de contrôles effectués sur un an : 686 (soit 99,85% pour objectif \geq 97%),
- Taux de non-conformité des EIPS : 0,15% (pour un objectif \leq 1,5%) dû à un détecteur gaz trop sensible > déclenchement intempestif

Exercice POI :

- 12 exercices mensuels réalisés, dont :
- > 3 exercices en situation dégradée (= simulation d'accident dans des conditions inhabituelles, comme panne d'électricité par exemple) : le contremaître d'exploitation prend la place du chef de centre pour gérer la situation
- > 1 exercice avec les sapeurs pompiers en décembre 2010

Principales actions menées

- Mise en place de la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) (09/2009)
- Réalisation de l'analyse du risque foudre (10/2009) > Lancement de l'étude technique foudre (10/2010)
- Procédure « Agrémentation des fournisseurs » modifiée pour intégrer des critères HSE dans la sélection
- Formation du personnel sur la réglementation SEVESO, les atmosphères explosives (ATEX), la radioprotection,...

- Nouvelle procédure IDER (identification des risques) avec un découpage par zone tenant compte du retour d'expérience (REX), des pratiques métiers et de la réglementation
- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des permis de travail : un permis de travail est délivré à toutes les sociétés extérieures se rendant sur le site, d'une durée d'une journée ou 1/2 journée pour un permis de feu, en cas d'intervention sur des points "chauds"
- Mise en place d'une procédure de consignation et achat du matériel adapté pour la réalisation

2.5/ Les incidents survenus

14 évènements en 2010, dont :

- 4 accidents corporels, dont 2 avec arrêt : 46 jours
 - 10 incidents ou anomalies matériels dont :
 - 9 de gravité 1 sur une échelle de gravité allant de 1 (mineur) à 5 (majeur)
 - 1 de gravité 2
- > aucun n'a nécessité de déclenchement du Plan d'Opération Interne (POI)

Les 10 événements matériels sont :

- 4 anomalies ayant déclenché la mise en sécurité du site : 1 défaut alimentation électrique, 2 défauts sonde Niveau Haut, 1 défaut capteur fumée
- 5 incidents liés à une légère fuite de gaz : 3 sur la chaîne d'emplissage, 1 au poste de chargement, 1 sur pompe, détectée immédiatement par les opérateurs ou les détecteurs gaz à proximité
- 1 incident matériel : endommagement sans conséquence d'un bras de déchargement lors d'un mouvement wagon

Evénements Matériels :

22/02/2010	Le pompiste a détecté une légère fuite de propane au niveau de la garniture de la pompe qui sert d'alimentation au poste de chargement. <u>Cause identifiée</u> : Garniture défectueuse, bien qu'elle ait été installée par entreprise habilitée > <u>Action</u> : Remplacement de la pompe (complète) par une pompe neuve
22/02/2010	Le pompiste a oublié de décrocher les bras sur un wagon. Lors de l'enlèvement de celui-ci par le locotracteur; déconnection immédiate du bras via clapets de rupture « flip-flap » qui se sont automatiquement refermés. <u>Cause identifiée</u> : Perturbation de la tâche de travail > <u>Action</u> : Modification de la procédure de travail et sensibilisation du pompiste
22/04/2010	La vis de blocage du fût du manège PC se dévisse légèrement laissant échapper du propane en liquide et en gazeux. Un opérateur à proximité constate la fuite, met en sécurité le hall et ferme les vannes pneumatiques. <u>Cause identifiée</u> : Desserrage lié aux vibrations. Pas de maintenance préventive spécifique identifiée jusque là > <u>Action</u> : Ajout d'un contrôle mensuel du serrage dans la GMAO et d'un témoin de serrage sur l'installation

6/04/200	<p>Une bouteille P13 sans limiteur est passée dans le détecteur de présence limiteur de débit. La bouteille est éjectée robinet ouvert et se couche sur les rouleaux lors de l'éjection.</p> <p><u>Cause identifiée</u> : Réglage du palpeur mal adapté pour le cas du propane</p> <p>> <u>Action</u> : Déplacement du fournisseur pour révision du fonctionnement de la machine et réglage du palpeur</p>
13/08/2010	<p>Lors de l'emplissage des C13 (= bouteilles), l'opérateur branche la pince sur le robinet, l'emplissage a commencé mais arrivé au trois quart de la rotation du carrousel, l'embout du robinet s'est désolidarisé du robinet. Une fuite de gaz s'est alors produite entraînant un arrêt d'urgence usine.</p> <p><u>Cause identifiée</u> : Défaillance de la bouteille</p> <p>> <u>Action</u> : Envoi du robinet et de l'embout incriminés à TOTALGAZ pour investigation, sensibilisation des opérateurs de tri (photos au poste de travail)</p>
23/08/2010	<p>Défaut sur la sonde LARCO qui équipe le réservoir propane n°2. Elle déclenche intempestivement et entraîne une mise en sécurité du site.</p> <p><u>Cause identifiée</u> : Défaut de la sonde LARCO</p> <p>> <u>Action</u> : Remplacement de la sonde par une neuve après dégazage et inertage du réservoir à l'azote</p>
02/09/2010	<p>Un chargement petit porteur vrac était en cours de démarrage lorsqu'une légère fuite s'est produite au niveau du presse-étoupe de la vanne de régulation. La fuite aurait pu conduire à la libération de 4,5 litres de gaz liquide sous forme gazeuse. Ce volume correspond à la vidange du tronçon de tuyauterie entre la vanne de régulation et la vanne motorisée située en aval.</p> <p><u>Cause identifiée</u> : Déplacement / Ecrasement de la garniture sans doute liés au type de garniture utilisée</p> <p>> <u>Action</u> : Resserrage du presse étoupe, mise en place de système à rattrapage automatique et mise en place de rondelles à mémoire de forme</p>

Discussion

A propos des fuites : un pompiste a détecté une fuite lors d'une inspection de routine, sans déclenchement des détecteurs. C'est surtout sur le manège de remplissage des bouteilles que l'on retrouve ce type d'incident. Les bouteilles peuvent par exemple avoir été détériorées chez les clients.

2.6/ Les principaux projets 2011

Organisation :

- Logiciel de gestion documentaire
- Mesures d'ambiance au poste de travail (bruit, exposition aux produits chimiques) / Ergonomie / Formation ATEX

Installations :

- Requalification du réservoir sous talus (mars 2011) pour 95 k€
- Mise en place du CISC – coupleur permettant de mettre en sécurité les camions sur le site (fin 2011) pour 18 k€

- Vidéosurveillance et contrôle périmétrique (2011) pour 170 k€
- Mise à jour du POI - plan d'opération interne (1^{er} trimestre 2011)

M. LEDEME précise qu'un exercice PPI sera effectué en 2011.

3/ Présentation des inspections et actions menées par l'inspection des installations classées depuis la dernière réunion du CLIC

M. GUERIN présente ce point. Il rappelle que le site est inspecté une fois par an à minima.

3.1/ Visite d'inspection du 15 octobre 2009

Thèmes principaux :

- Prévention du sur- remplissage
- Prévention contre les agressions thermiques au niveau des postes de chargement / déchargement camions : vérification du respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure, suite à la dernière inspection ayant constaté que le délai de mise en place était dépassé
- Conditions d'exploitation du lieu d'embouteillage des bouteilles
- Examen du système de gestion de la sécurité sur le chapitre « retour d'expérience »

Résultats :

Niveau de maîtrise des risques satisfaisant au regard des points inspectés (aucune non-conformité) :

- Asservissement prévu de la détection feu du hall de remplissage au déclenchement de l'arrosage (fait en 2010) ;
- Asservissement prévu du déclenchement du clapet de fond des réservoirs à l'atteinte du taux maximal de remplissage (fait fin 2009) ;
- Dissociation entre les seuils de niveau haut et très haut sur les réservoirs et la mesure en continu (jaugeur radar);
- Mise en place de la protection thermique des postes de chargement / déchargement camions testée (mise en demeure levée).

Toutefois plusieurs remarques ou pistes d'amélioration ont été formulées :

- Procédure de réception des camions/wagons à modifier (refus si filetage non conforme) ;
- Test du modem de transmission des informations en astreinte à mettre en place ; système revu par l'exploitant depuis ;
- Vérification de la cinétique de mise en œuvre des dispositifs de sécurité lors de leur sollicitation à mettre en place ;

- Extension des conditions dégradées d'exercice POI (exemple : hors heures ouvrables, dispositifs hors service ...)
- Vérification du respect des distances d'éloignement du stockage de bouteilles par rapport au voisin STODIS (filiale STOGAZ, considérée comme un tiers).

Discussion

A propos de la présence de wagons d'approvisionnement en limite de site : l'exploitant est tributaire de la SNCF et n'a pas de droit de regard sur le trafic. Le risque affectait principalement la société ESSEX, classée Seveso Seuil Bas ; celle-ci ayant fermé, cette problématique se trouve réduite.

3.2/ Visite d'inspection du 04 novembre 2010

Thèmes principaux :

- Suivi des équipements sous pression
- Examen du système de gestion de la sécurité

Résultats :

Niveau de maîtrise des risques satisfaisant au regard des points inspectés (aucune non-conformité). Toutefois plusieurs remarques ont été formulées :

- Demande d'un état récapitulatif des 14 incidents survenus en 2010 et des actions entreprises ; les actions engagées par l'exploitant seront vues au cours des prochaines inspections ;
- Toutes les zones de stockage au sol de bouteilles vides ou pleines ne sont pas clairement identifiées (marquage au sol). La vérification de leur bonne prise en compte dans l'étude de dangers est à mener ;
- Réservoir R2 testé à des pressions supérieures à sa pression d'épreuve (24 bars). Quelles conséquences sur son intégrité ?
- Absence d'étude sismique permettant le cas échéant d'exclure le phénomène de rupture guillotine de la tuyauterie DN200 = diamètre nominal 200).

Discussion

A propos de l'étude sismique : En cas de tenue au séisme, le phénomène de rupture de guillotine sur la ligne pourra être exclu des phénomènes pris en compte dans le cadre du PPRT. L'exploitant a choisi de maintenir le phénomène.

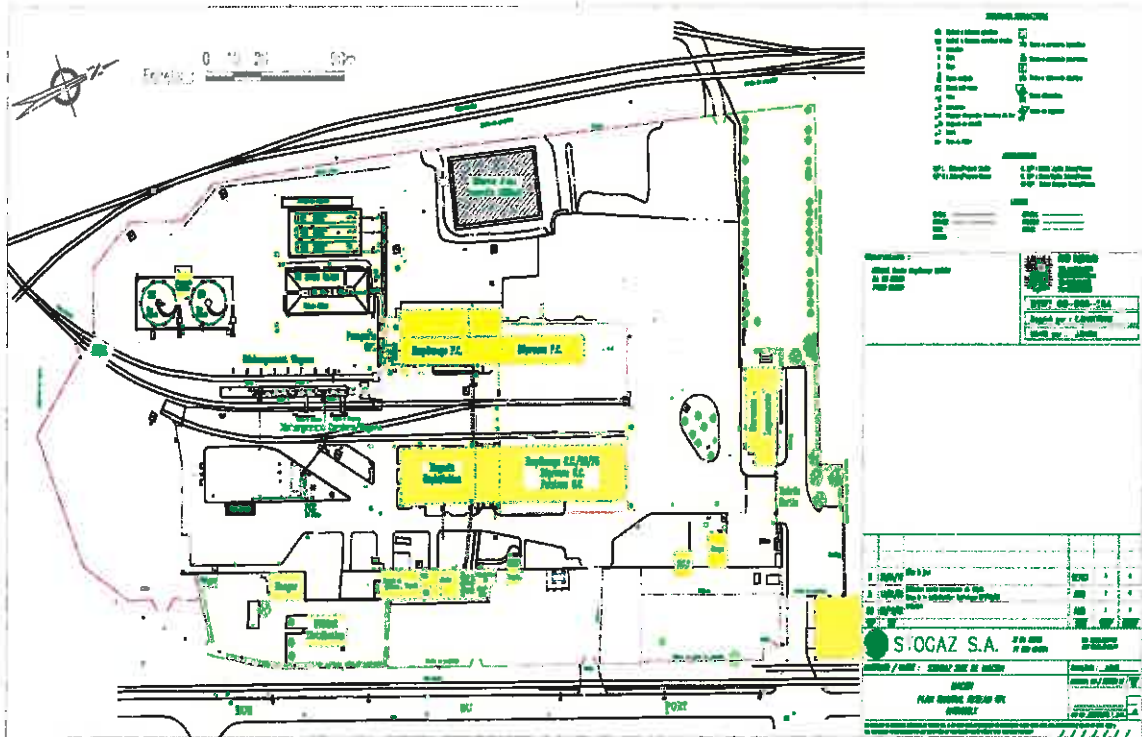
4/ Résultats de l'examen de l'étude de dangers préalable au PPRT remise par la société Stogaz

Ce point est présenté par M. TIEDREZ.

4.1/ Présentation de l'établissement STOGAZ à Mâcon

- Présentation succincte du site (voir également point
- Création de STOGAZ en 1952, autorisation initiale de l'établissement de Mâcon en 1955

- Deux halls d'emplissage de bouteilles (5, 6, 11, 13 et 35 kg)
- Différentes zones de stockage de casiers de bouteilles



4.2/ Synthèse de l'étude de dangers de l'établissement STOGAZ à Mâcon

Différents types d'évènements peuvent conduire à des effets sortants des limites de l'établissement :

Fuite ou rupture guillotine d'une tuyauterie de gaz sous pression :

- > Si le gaz rencontre rapidement une source d'inflammation, un feu torche se produit.
- > Dans les autres cas, un nuage se forme et peut rencontrer une source d'inflammation, il se produit alors une explosion de gaz dans une zone occupée par le nuage (UVCE).
- > Si le nuage comprend une zone encombrée (casiers à bouteilles, par ex.), des effets de surpression plus importants surviennent dans cette zone (VCE).

Rupture d'un réservoir de gaz sous pression (stockage, camion ou wagon) : c'est le BLEVE :

- > La vaporisation brutale du gaz sous pression engendre des effets de surpression (souffle).
- > Si le gaz s'embrase (BLEVE consécutif à un feu agressant le réservoir, par exemple), une boule de feu se forme : effets thermiques.
- > Dans certains cas, on peut considérer que le gaz ne s'enflamme pas, on parle alors de "BLEVE froid" : seuls les effets de surpression sont présents.

Les différentes fuites et ruptures susceptibles de se produire conduisent à 64 phénomènes dangereux qui se répartissent ainsi selon leurs effets :

- ▣ 35 effets de type surpression (BLEVE, UVCE, VCE en zone encombrée) ;
- 29 effets de type thermiques (BLEVE, UVCE, feu torche).

4.3/ Mesures de réduction du risque à la source

On compte notamment :

- Réseau de détection de flamme et de gaz avec mise en sécurité du site et arrosage automatique des capacités de gaz
- Clapets de rupture, clapets anti-retour, soupapes de sûreté et d'expansion thermique
- Système de purge des réservoirs
- Continuités électriques et protection contre la foudre
- Talus de protection du réservoir du butane
- Protection cathodique du réservoir de butane
- Mesure en continu du niveau des réservoirs, avec détection redondante de l'atteinte de niveaux haut (mise en sécurité) et très haut (arrosage)
- Mesure en continu de la pression des réservoirs fixes ou mobiles
- Protection des réservoirs mobiles camions et wagons (cales, mise à la terre, ridoirs⁸ et clapets de fond)
- Programme de contrôle en service des tuyauteries et réservoirs sous pression
- Système de gestion de la sécurité : organisation et procédures

4.5/ Probabilité et intensité des phénomènes dangereux

Chaque phénomène dangereux a une certaine probabilité et une certaine intensité. On utilise des échelles réglementaires :

- une échelle de probabilité à 5 classes :

Classe de probabilités	Probabilité d'occurrence (sens croissant de E vers A)				
	10 ⁻⁵	10 ⁻⁴	10 ⁻³	10 ⁻²	
	E	D	C	B	A
	événement possible mais extrêmement peu probable	événement très improbable	événement improbable	événement probable	événement courant

- une échelle d'intensité à 4 niveaux :

Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs (SELS)	Zone délimitée par le seuil des effets létaux (SEL)	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur le vie humaine (SEI)	Zone délimitée par le seuil des destructions significatives de vitres
effets très graves : 200 mbar 8 kW/m ²	effets graves : 140 mbar 5 kW/m ²	effets significatifs : 50 mbar 3 kW/m ²	effets indirects : 20 mbar

⁸ Dispositif permettant de refermer automatiquement le clapet de fond d'un wagon

On retrouve dans cette échelle les limites concernant les effets de surpression (en millibars - mbar) et thermiques (en kilowatts par m² – kW/m²).

4.6/ Principes d'exclusion de certains phénomènes dangereux du PPRT

Seuls les phénomènes de la classe de probabilité la plus basse (E) peuvent être concernés. Au moins une des deux conditions suivantes doit être vérifiée :

- Existence d'une mesure de sécurité passive ;
- Existence de deux mesures de sécurité techniques ou organisationnelles, et maintien de la classe de probabilité E en cas de défaillance d'une de ces mesures (la plus fiable).

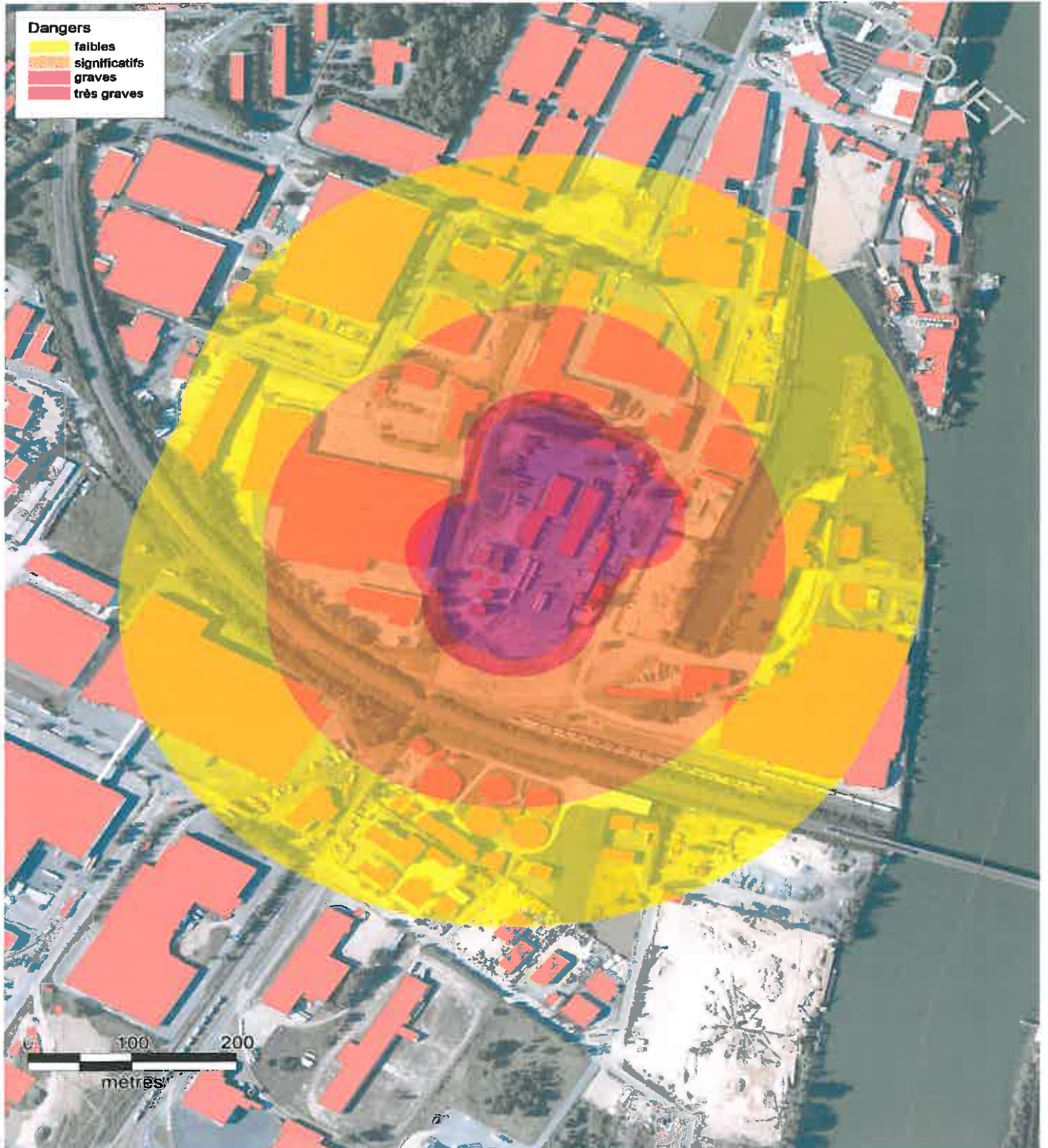
Sur proposition de l'exploitant et après analyse de l'inspection des installations classées, le phénomène dangereux "BLEVE froid du réservoir sous talus" vérifie la seconde condition (présence de 3 mesures de sécurité), il sera donc exclu du PPRT. Ce phénomène physique étant toujours possible, il restera pris en compte dans le cadre du plan particulier d'intervention (PPI). Ce phénomène peut arriver en cas de sur-remplissage : la répartition dans un réservoir est de 85 % liquide et 15 % gazeux environ. En cas de sur-remplissage, la partie gazeuse monte en pression, le réservoir monte en température et donc en pression. La mise sous talus n'empêche pas le sur-remplissage et ne constitue donc pas une mesure de sécurité passive.

4.7/ Phénomènes dangereux retenus pour le PPRT Probabilité et distances d'effets

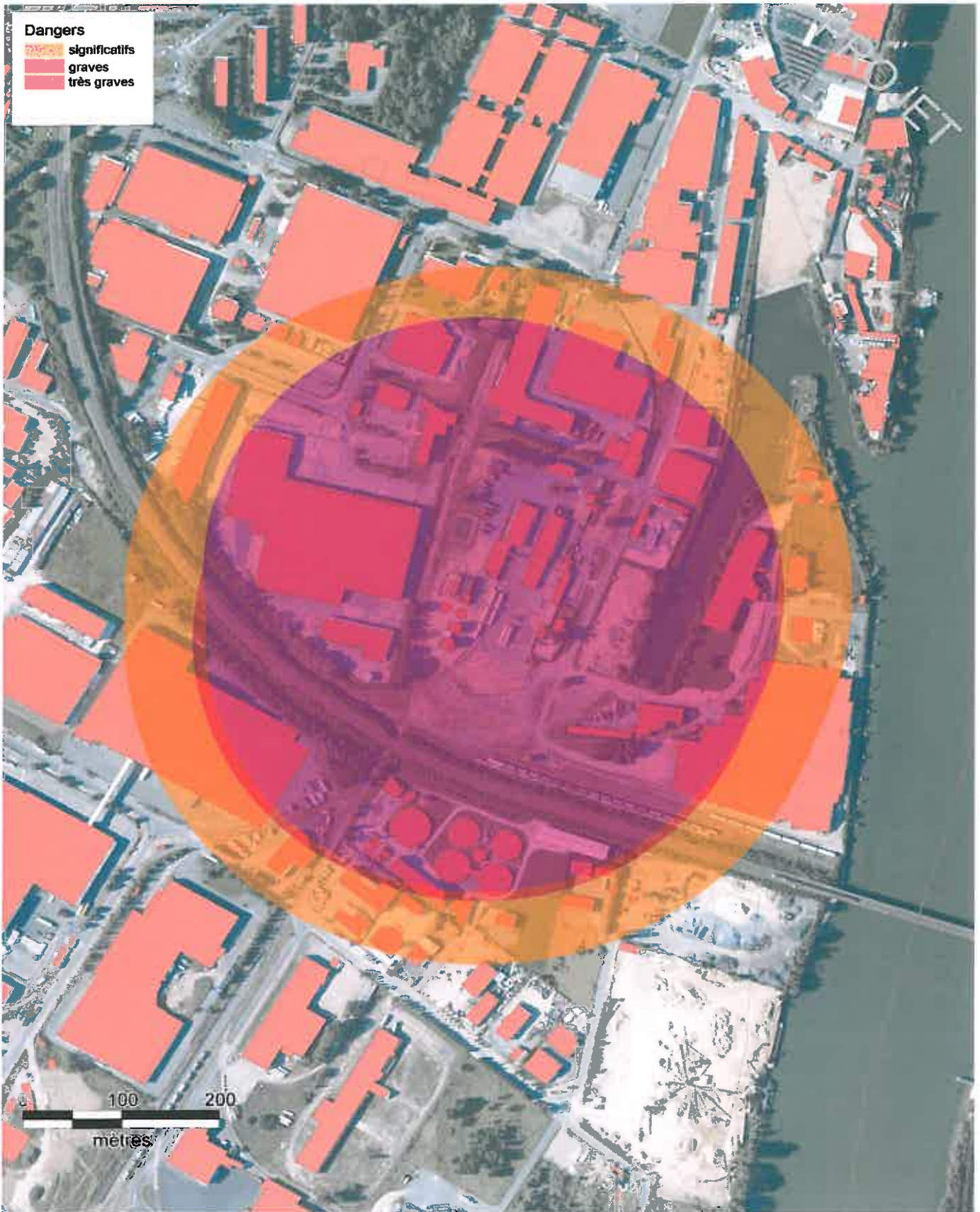
On retrouve un extrait des différents phénomènes dans les tableaux ci-dessous. Tous se trouvent en probabilité E, cinétique rapide, avec une distance maximale de 355 m.

N° du PhD	Commentaire	Proba indice	Type d'effet	Effet mes. grave	Effet grave	Effet significatif	Bris de vitres	Cinétique
1	Feu torche suite à rupture ligne 4° phase liquide réception	E	Thermique	105	130	130		Rapide
2	UVCE suite à rupture ligne 4° phase liquide réception	E	Thermique	280	290	308		Rapide
3	UVCE suite à rupture ligne 4° phase liquide réception	E	Surpression	0	0	237	334	Rapide
4	Feu torche suite à rupture bras déchargement ou piquage soutirage 3° phase liquide réception	E	Thermique	105	105	110		Rapide
5	UVCE suite à rupture bras déchargement ou piquage soutirage 3° phase liquide réception	E	Thermique	205	235	248		Rapide
6	UVCE suite à rupture bras déchargement ou piquage soutirage 3° phase liquide réception	E	Surpression	0	0	191	273	Rapide
7	BLEVE chaud citerne mobile wagon (119 m ³) réception	E	Thermique	220	285	355		Rapide
8	BLEVE chaud citerne mobile wagon (119 m ³) réception	E	Surpression	50	80	125	370	Rapide
9	VCE en zone encombrée réception	E	Surpression	0	0	30	85	Rapide
10	Feu torche suite à rupture ligne soutirage 3° phase liquide réservoir aérien propane R1	E	Thermique	75	85	100		Rapide
11	UVCE suite à rupture ligne soutirage 3° phase liquide réservoir aérien propane R1	E	Thermique	80	80	93		Rapide
12	UVCE suite à rupture ligne soutirage 3° phase liquide réservoir aérien propane R1	E	Surpression	0	0	50	120	Rapide

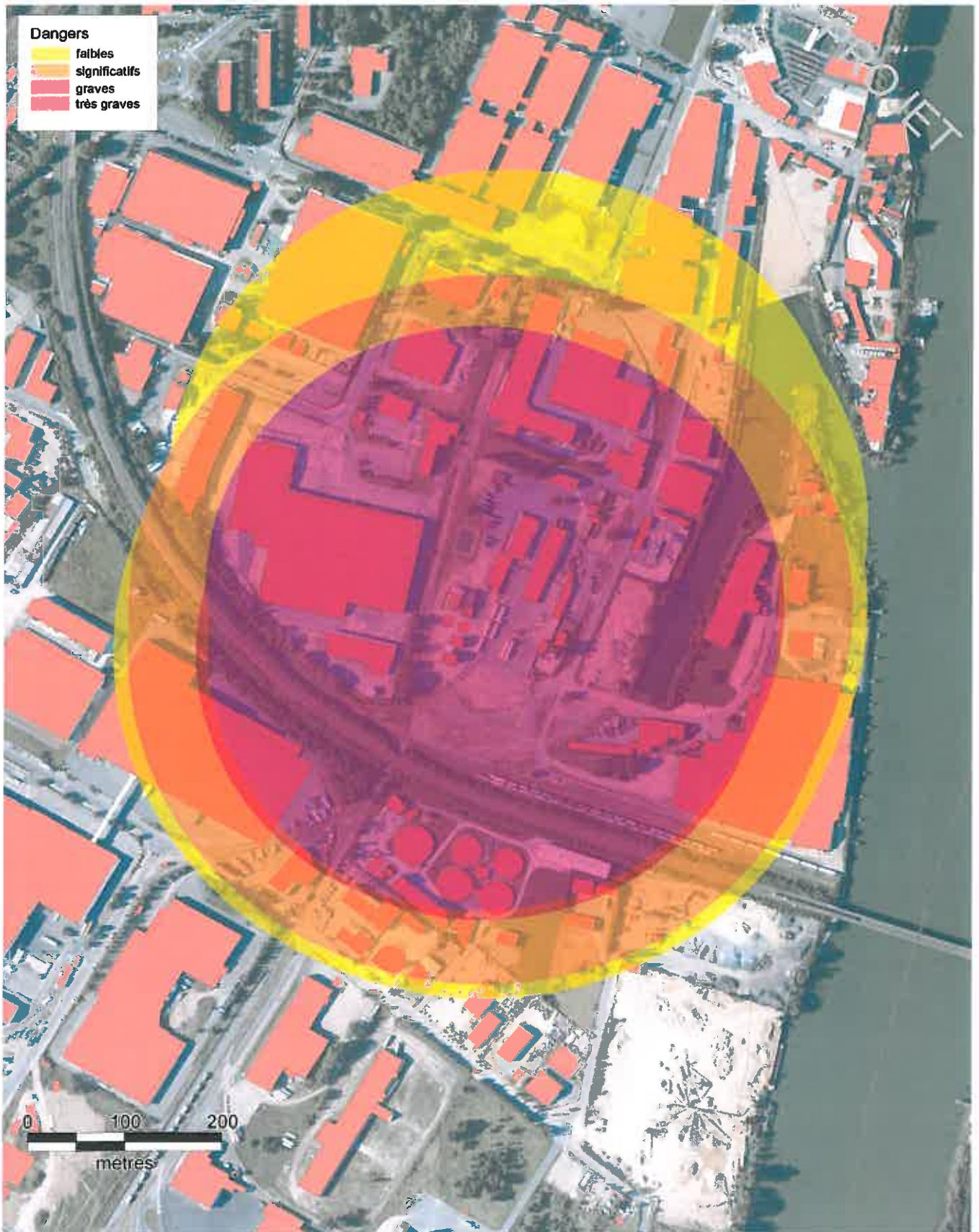
Carte des intensités - effets de surpression



Carte des intensités - effets thermiques



Carte des intensités - tous effets confondus



Projet de périmètre d'étude du PPRT



Le contour reprend celui des zones d'effets pour les parcelles non construites (contour arrondi sur la carte), et l'ensemble de la parcelle pour les zones construites (même si impactée en partie seulement). Il s'agit d'un périmètre d'étude, toutes les parcelles n'ont pas vocation à être réglementées in fine, et les parties de parcelles hors zones d'effets ne seront pas réglementées.

Discussion

A propos du risque d'inondation : il est pris en compte au sein de l'étude des dangers. L'exploitant dispose d'un plan d'urgence inondation dans lequel il est prévu différents niveaux d'intervention en fonction du niveau de la Saône. Lors de la dernière inondation (mars 2001), l'eau est arrivée en limite d'atelier. L'évacuation de matériels est prévue dans ce plan en cas de besoin.

Concernant la connaissance des niveaux de crue, Mme BOUIMA précise que l'ensemble des nouvelles côtes (crue de 1840) ont été communiquées par la DDE de l'époque à tous les sites industriels concernés.

A propos des enjeux : M. LACHAMP s'interroge sur les personnes présentes dans la zone.

Mme BOUIMA répond que les enjeux seront présentés lors de la prochaine étape du PPRT. Elle retrace les différentes étapes de la procédure et sa finalité.

A propos de la présence de STOGAZ : M. LACHAMP pose la question sur l'opportunité que STOGAZ ferme ce site pour raison de sécurité.

L'exploitant n'envisage pas cela.

A propos du site AREVA : une partie (parcelle) se trouve dans le périmètre, elle seule sera concernée.

5/ Cadre général et programme de travail pour l'élaboration du PPRT de l'établissement Stogaz

M. LEDEME présente ce point.

La ville de Mâcon a été destinataire du projet d'arrêté de prescription et dispose d'un mois pour se prononcer ; sans réponse, l'avis sera réputé favorable.

L'avis devant être débattu en conseil municipal, MM. RACCA et ROCHE proposent que le délai soit prolongé afin que l'avis soit examiné lors du prochain conseil.

Services instructeurs :

L'équipe de projet est composée de :

- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- la direction départementale des territoires (DDT)

Sous l'autorité du préfet de Saône-et-Loire (service interministériel de défense et de protection civile).

Personnes et organismes associés :

- Société STOGAZ
- M. le sénateur - maire de Mâcon
- M. le président de la communauté d'agglomération du Mâconnais et du Val de Saône (CAMVAL)
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie

- MM. les membres du CLIC
- M. le président du conseil général
- M. le président du conseil régional
- M. le représentant de la SNCF
- M. le représentant de réseau ferré de France
- M. le représentant de voies navigables de France

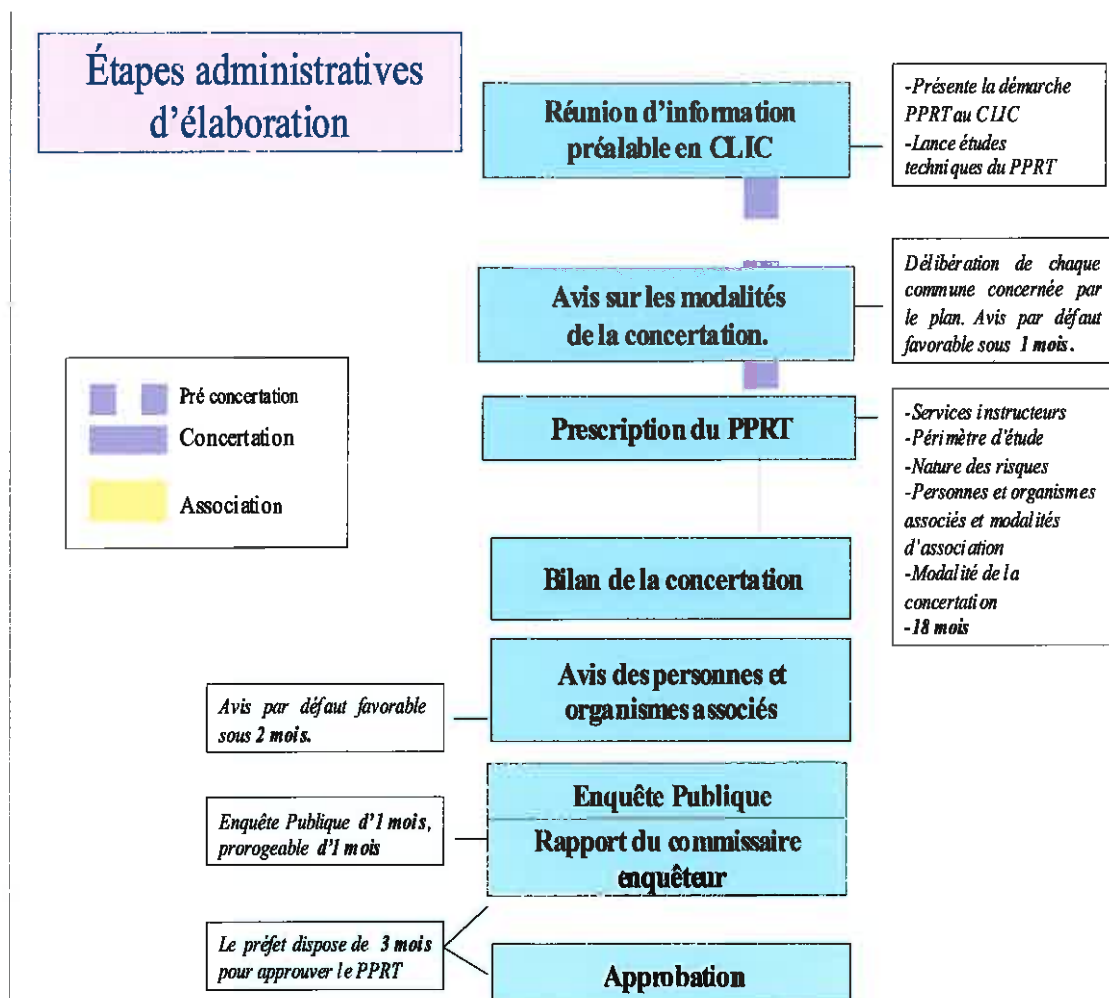
Modalités de la concertation :

La concertation s'effectue pendant toute la durée de l'élaboration du projet de plan (18 mois de la prescription à l'approbation). Le rapport de l'inspection des installations classées est mis à la disposition de toute personne intéressée en mairie de Mâcon et peut-être complété par d'autres documents. Un registre sera mis à la disposition des habitants, associations et personnes intéressées pour qu'ils puissent y inscrire leurs observations. Ce registre sera mis à disposition en mairie de Mâcon.

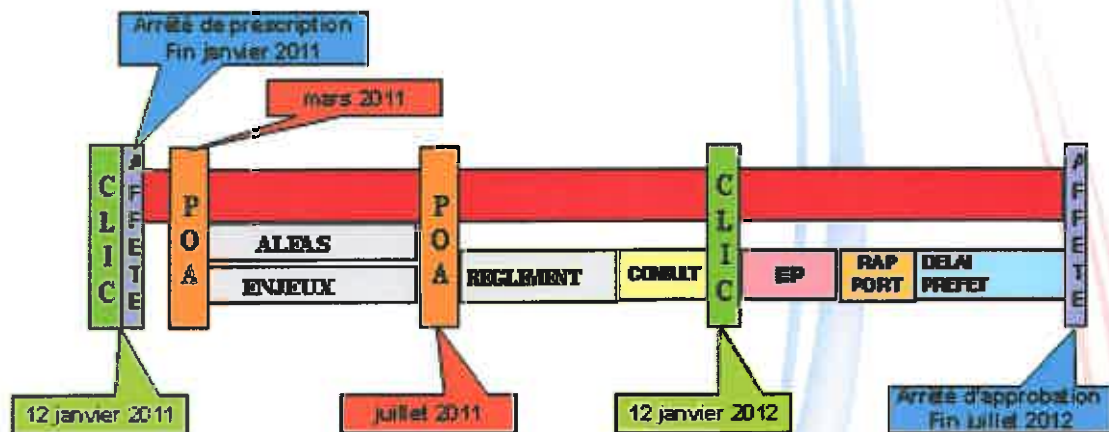
Un bilan de la concertation sera établi et adressé aux personnes et organismes associés cités à l'article 4 et mis à disposition du public en mairie de Mâcon. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Périmètre d'étude :
(voir carte du point précédent)

Étapes de la concertation :



Projet de calendrier :



Discussion

A propos d'un éventuel rejet du PPRT et du départ de STOGAZ : M. LACHAMP demande : qu'en serait-il en cas de rejet du projet lors de l'enquête publique, en cas de volonté de la population de voir STOGAZ déménager ?

Mme BOUIMA reprend les différentes étapes, et détaille en particulier la prise en compte de l'avis du CLIC et des Personnes et Organismes Associés (POA) dans la démarche. Dans ce cadre, les représentants de la ville de Mâcon, par exemple, peuvent s'exprimer. Le PPRT n'a pas pour objet de discuter de l'existence ou non du site.

M. TIEDREZ précise que le PPRT a pour objet de gérer le risque, après réduction du risque à la source, objet de la présentation de ce jour.

A propos des effets dominos :

M. ROCHE s'interroge sur la prise en compte de la présence ou non de wagons par exemple.

M. TIEDREZ répond que ces effets sont déjà pris en compte qu'ils viennent de l'extérieur de l'entreprise ou qu'ils en sortent.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et clôt la séance.

Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Hervé TOURMENTE